

Restaurants Safari SAN FRANCISCO-LAS VEGAS

Du 24 Avril au 1^{er} Mai 2010

*Restaurants Safari organisé par le Leaders Club International
En partenariat avec ACTEVENTS.*

San Francisco du samedi 24 au jeudi 29 Avril
Las Vegas du jeudi 29 Avril au samedi 1 Mai 2010



En partenariat avec le Leaders Club International, ACT EVENTS, agence de Tourisme d'affaires bien implantée en Amérique du Nord vous offre son savoir faire pour l'organisation de votre déplacement en Californie.

Découvrez San Francisco, célèbre pour ses nombreuses demeures victoriennes dont les plus connues sont certainement l'alignement des « painted ladies » d'Alamo Square, mais également pour son quartier de Chinatown ou encore les fameux « cable cars ». Indissociable de son célèbre pont Golden Gate ou encore Alcatraz, la cité californienne ne vous laissera pas insensible.

La deuxième partie de votre mission se déroulera à Las Vegas, ville unique en plein désert que vous ne trouverez nulle part ailleurs. Succombez à la fascination et à l'éblouissement de la « capitale mondiale du divertissement ». Des éruptions volcaniques aux extraordinaires jeux d'eau, vous trouverez tout dans les centres de villégiature de Vegas.

OFFRE MISE A JOUR LE 22 FEVRIER

actevents
Agence Congrès Tourisme d'Affaires

Votre Contact : **Sonia Arama**

177 avenue Achille Peretti

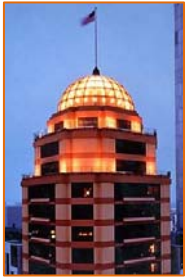
92200 Neuilly sur Seine - France

Tel : +33 (0)1 46 24 42 77

Fax : +33 (0)1 46 24 00 04

Email : sonia.arama@actevents.com

Site Internet : www.actevents.com



Hotel Hilton

333 O'Farrell Street · San Francisco, Californie 94102

www1.hilton.com/fr/hi/hotel/SFOFHHH-Hilton-San-Francisco

À quelques pas des sites touristiques les plus célèbres de San Francisco, comme Union Square, cet hôtel propose des services de qualité, des chambres spacieuses et des équipements ultramodernes.

Le Hilton San Francisco vous permet de séjourner au cœur de la ville. Les attractions touristiques, comme le célèbre quartier de Chinatown, les Cable Car et Fisherman's Wharf se trouvent à quelques pas de l'hôtel. Les principaux quartiers de la ville sont facilement accessibles depuis le Hilton San Francisco, bien desservi par le réseau de transport en commun. L'hôtel Hilton San Francisco propose des chambres toutes équipées avec un très grand lit ou deux lits doubles, un coffre-fort, un téléviseur à écran plat de 71 cm, un accès à Internet haut débit, des produits pour le bain La Source® de Crabtree & Evelyn®, une cafetière avec café et thé à disposition, un fer/et une planche à repasser, un minibar, un sèche-cheveux, un radio-réveil doté d'une connexion MP3 et iPod, des films et jeux vidéo à la demande.



Votre hôtel à Las Vegas:



Hotel Mandalay Bay

3950 Las Vegas Boulevard South Las Vegas, NV 89119

www.mandalaybay.com

Le Mandalay Bay Resort and Casino est un hôtel-casino de 39 étages.

C'est un établissement 5 étoiles ayant pour thème l'Asie, Mandalay étant une des principales villes de la Birmanie. Haut de 146 mètres (soit 480 pieds), il comporte 3 309 chambres réparties sur 39 étages.

Le Mandalay Bay a 3 309 chambres et un casino de 12 541 m². Le Mandalay Bay Convention Center qui est adjacent à l'hôtel a une surface de 93 000 m². En outre, le Mandalay Bay Events Center est une arène omnisports de 12 000 places qui organise plusieurs événements comme des combats de boxe, Ultimate Fighting Championship et des concerts.



Votre programme:

J1

Départ: Samedi 24 avril 2010 PARIS → SAN FRANCISCO

07h30: Rendez-vous à l'aéroport de Paris CDG, Terminal 2E, comptoir d'enregistrement Air France. Remise des carnets de voyages et des billets d'avion et assistance aux formalités d'embarquement.

Pré & post acheminements au départ d'autres villes européennes: nous consulter.

10h40: Départ du vol Air France (AF084) à destination de San Francisco.

12h50: Arrivée à l'aéroport international de San Francisco.

Accueil par notre accompagnateur local francophone et transfert à votre hôtel en autocar privé. Installation dans les chambres.

Nuit à l'hôtel Hilton.

J2 à J5

Dimanche 25 au mercredi 28 avril 2010 SAN FRANCISCO

Restaurants Safari à San Francisco organisé par Leaders Club International.

Nuits à l'hôtel Hilton.

J6

Jeu 29 avril 2010 SAN FRANCISCO → LAS VEGAS

06h00: Transfert à l'aéroport de San Francisco en autocar privé.

07h00: Formalités d'embarquement.

08h38: Décollage du vol United Airlines (UA476) à destination de Las Vegas.

10h15 : Arrivée du vol à Las Vegas.

Accueil par notre accompagnateur local francophone et transfert à votre hôtel en autocar privé. Installation dans les chambres.

Nuit à l'hôtel Mandalay Bay.

J7

Vendredi 30 avril 2010 LAS VEGAS

Restaurants Safari à Las Vegas organisé par Leaders Club International.

Nuit à l'hôtel Mandalay Bay.

J8

Samedi 1 Mai 2010 LAS VEGAS → SAN FRANCISCO → PARIS

07h00: Transfert à l'aéroport de Las Vegas en autocar privé.

07h30: Formalités d'embarquement.

09h25: Décollage du vol US AIRWAYS (AS2966) à destination de San Francisco.

10h55: Arrivée du vol US AIRWAYS à San Francisco.

12h30: Formalités d'embarquement pour le vol Air France (AF 083) à destination de Paris.

15h30: Décollage du vol Air France (AF083).

11h00: Arrivée du vol Air France à Paris CDG, le lendemain.

Prix et Conditions par personne

HOTELS	Forfait 7 nuits en chambre individuelle	Forfait 7 nuits en chambre double
SAN FRANCISCO : HILTON <i>DU 24 AU 29 AVRIL 2010</i>	2 470 €	1 990 € SOIT 3 980 € PAR COUPLE
LAS VEGAS: MANDALAY BAY <i>DU 29 AVRIL AU 1^{ER} MAI 2010</i>		

■ Forfait comprenant:

- Le transport aérien sur Air France pour les vols transatlantiques, et sur United Airlines et Us Airways pour les vols intérieurs,
- Les taxes aéroport : 285.68 € sur Air France, susceptibles de modification à la date d'émission des billets,
- Les transferts aéroport hôtel aéroport à San Francisco et Las Vegas avec assistance francophone,
- Le logement 5 nuits à San Francisco, et 2 nuits à Las Vegas,
- Les taxes hôtelières locales,
- L'assistance d'un accompagnateur du Leaders Club International,
- L'assurance assistance rapatriement frais médicaux.

■ Forfait ne comprenant pas:

- **Le Restaurants Safari (visites de concepts) organisé par Le Leaders Club International.**
Membre du Leaders Club : 790€HT – non-membre : 990€HT. (Paiement au Leaders Club International),
- Les dépenses personnelles,
- Les repas, les petits déjeuners, déjeuners et les dîners,
- Pré & post acheminements au départ d'autres villes européennes: nous consulter.

■ En option:

- L'assurance complémentaire (annulation, bagages, interruption de séjour, responsabilité civile, accident, grippe H1N1) **3,5% du montant total.**

Prix calculés sur la base du cours du dollar au 22 février 2010: 1 US \$ = 0,73425 € et sur la base d'un groupe de minimum 10 personnes voyageant ensemble à l'aller et au retour. Tarifs susceptibles d'être révisés en cas de fluctuation du cours du dollar, du coût du transport aérien en fonction du nombre de personnes voyageant ensemble.

■ Conditions de vente:

- Acompte 60 % du montant total, à la réservation,
- Solde au plus tard: le 25 mars 2010.

■ Conditions d'annulation:

- Annulation avant le 24 mars 2010: 60 % du montant sera facturé.
- Annulation entre le 24 mars et le 10 avril 2010: 70 % du montant sera facturé.
- Annulation après le 10 avril 2010: 100 % du montant sera facturé.

Renseignements et inscriptions:

Sonia Arama

ACTEVENTS

177, avenue Achille Peretti - 92200 Neuilly sur Seine - France

Tel: +33 (0)1 46 24 42 77 - Fax: +33 (0)1 46 24 00 04

Email: sonia.arama@actevents.com

Conditions particulières de ventes en application des articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme

Les conditions particulières de vente se réfèrent à la législation en vigueur définie en application des articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme qui précise les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Les informations figurant dans ce manuel sont susceptibles de modifications qui, le cas échéant, seront portées à la connaissance du client à la signature du contrat. Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des conditions particulières de vente ci-dessous.

1. SOUSCRIPTION.

L'inscription à l'un de nos voyages implique l'adhésion ipso facto à nos conditions de vente. L'inscription sera finalisée, sauf dispositions contraires ou conditions particulières à chaque programme, par le versement par le client d'un acompte équivalent à 40% du montant total du voyage. Toute inscription effectuée moins d'un mois avant le départ devra voir le client verser la totalité du montant du voyage à l'inscription. Le règlement du solde devra impérativement être effectué au plus tard 30 jours avant le départ. Tout client n'ayant pas versé le solde à la date convenue sera considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Le prix étant calculé sur la base d'un minimum d'un groupe de 20 participants.

2. MODIFICATION.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler un voyage jusqu'à 14 jours avant la date du départ, par manque de participants (minimum 10 par date de départ), en restituant toute somme versée (hors assurance annulation). Néanmoins, si l'ensemble des participants inscrits à cette date l'accepte, le voyage pourra être maintenu moyennant un supplément de prix calculé au plus juste. Sauf demande préalable, toute demande de modification ou de report émanant du client sera considérée comme une annulation et encourra les frais d'annulation prévus ci-après.

3. ANNULATION.

L'annulation du fait du client entraînera le versement d'indemnités forfaitaires selon le barème suivant :

Annulation entre le 22 février et le 10 mars 2010: 40 % du montant sera facturé.

Annulation entre le 10 mars et le 24 mars 2010: 60 % du montant sera facturé.

Annulation entre le 24 mars et le 10 avril 2010: 70 % du montant sera facturé.

Annulation après le 10 avril 2010: 100 % du montant sera facturé

NB : Toute annulation doit faire l'objet d'une

notification écrite. Tout billet d'avion émis n'est pas remboursable.

Vous pouvez vous protéger contre ces frais d'annulation, en souscrivant une assurance au moment de votre inscription, voir paragraphe suivant. Par contre, il vous est possible de faire des changements de noms. Les changements de noms pourront se faire sans aucun frais jusqu'au jour de l'émission des billets (15 jours avant le départ). Passé

cette date, tout changement de nom entraînera une pénalité par changement de nom. Tout changement de nom devra se faire par écrit. Le défaut d'enregistrement au lieu de départ du voyage aérien à forfait, occasionné par un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre, quelle qu'en soit la cause, n'est pas exonéré de frais d'annulation et n'entraîne pas la responsabilité de l'organisateur. Le prix du voyage et les frais supplémentaires ne peuvent en aucun cas être remboursés lorsque le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans la convocation ou encore si par suite de non-présentation des documents de voyage (passeports,...), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ à l'heure indiquée.

4. ASSURANCES ASSISTANCE RAPATRIEMENT FRAIS MEDICAUX (incluse et obligatoire) ET ANNULATION BAGAGE (optionnelle).

Assurance assistance rapatriement frais médicaux incluse dans le prix du voyage souscrite auprès de TMS CONTACT ASSURANCE,

Si vous voulez une assurance complémentaire tous risques bagage et annulation pour raisons médicales (grippe H1N1), vous devez souscrire une assurance complémentaire en l'indiquant sur votre formulaire de réservation, dans la case prévue à cet effet au prix de 3,5% du forfait / personne. Si vous ne précisez rien dans cette case, nous considérons alors que vous ne souscrivez pas cette assurance.

5. PRIX.

Les tarifs indiqués s'entendent de façon forfaitaire.. Ils incluent les prestations indiquées précisément dans le programme. Ils sont exprimés en €, par personne, et établis en fonction des conditions économiques prévalant au 07/01/2010. Conformément aux articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme, ces prix pourraient être modifiés, si les variations du taux de change ou les tarifs aériens nous y obligeaient, de la façon suivante :

- si l'augmentation est égale ou inférieure à 10%, le supplément devra nous être réglé dans tous les cas.

- si l'augmentation est supérieure à 10% et intervient plus de 30 jours avant la date du départ, les clients auront la faculté soit d'annuler leur réservation sans frais, dans un délai de trois jours après avoir été avisés, soit d'accepter le nouveau prix.

D'autre part, le prix de votre voyage devra être re-confirmé au moment de votre inscription afin de vous prémunir contre d'éventuelles modifications liées notamment aux tarifs pratiqués par les compagnies aériennes et aux conditions particulières de chaque destination.

6. RESPONSABILITES.

La responsabilité des compagnies aériennes participant aux voyages présentés dans la brochure, ou ainsi que celle des représentants, agents ou employés de celles-ci est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement précisé dans leurs conditions de transport. Notre organisation ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celle du transporteur aérien prévu au programme et ainsi que celle des prestataires locaux participants à notre programme.

Durant tout le voyage, chaque participant est tenu de respecter toutes les réglementations et formalités, de police et de santé, exigées par les autorités des différents pays. Notre organisation répond du bon déroulement du voyage sans toutefois pouvoir être tenue pour responsable des cas fortuits (mauvaises conditions météo, problèmes logistiques imprévus...) ou du fait de tiers.

Le descriptif général du programme peut être sujet à des modifications ponctuelles dues à des circonstances exceptionnelles. L'organisateur se réserve le droit de fournir des prestations similaires en cas de difficultés locales et ne peut être tenu pour responsable de telles modifications. Chaque participant est seul juge de son aptitude personnelle à effectuer ce type de voyage et est pleinement responsable de sa conduite. L'agence actevents ne saurait voir sa responsabilité engagée pour toutes les activités optionnelles réservées directement, et non payées à l'agence actevents. Pour les circuits organisés ; en fonction des conditions météo, des exigences et des aptitudes des participants, toutes décisions de nos guides, responsables de votre sécurité et du bon déroulement du programme, seront exécutoires.

7. RECLAMATIONS.

Malgré le soin apporté à la conception de nos voyages exclusifs, il peut arriver que des observations sur leur bon déroulement nous soient opposables. Nous vous invitons à formuler par écrit, au plus tard 10 jours après votre retour, par lettre recommandée avec accusé de réception, les éventuels manquements constatés en fournissant les preuves de ces manquements signés par nos correspondants sur place. Passé ce délai, aucune suite ne pourra être donnée à une quelconque réclamation. En cas de litige, seuls les tribunaux de Nanterre sont compétents.

Écrivez: "bon pour accord le, (date du jour) ", signature